

Informations de base	
2023/2675(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Produits chimiques - classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges: modification, dans l'annexe VI, partie 3, des entrées concernant l'acide 2-éthylhexanoïque et ses sels; l'acide borique; le trioxyde de dibore; l'heptaoxyde de tétrabore et de disodium, hydrate; le tétraborate de disodium, anhydre; l'acide orthoborique, sel de sodium; le tétraborate de disodium, décahydrate et le tétraborate de disodium, pentahydrate Complétant 2007/0121(COD) Subject 3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport) 4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2675(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2007/0121(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ENVI/9/11883